

SEANCE DU 08 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril , à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLENDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric BRUN.

Date de convocation du conseil municipal : 25.03.2021

Présents : E.BRUN- M.CLERMONT-C.CHARREIRE- P.BONNET-C.COPINEAU- P.MARCHAT-O.LAMY-J.L.HELBERT-B.LABEYLIE- I.HENRY - F.GOUGAT- F.VERNHES -K. GUY- D.CHABERT- D.AUCLAIR- M.L.PORTRAT

Absent : S.DUBOS - B.NAUTRE - L.GENESTOUX

Pouvoirs : S.DUBOS à F.VERNHES - B. NAUTRE à E.BRUN

M. Franck GOUGAT, conseiller municipal, demande que sur la DCM 08/2021 de la séance du 02 mars 2021 concernant la vidéo protection, soit précisé que le vote se décomposait comme suit : 15 voix pour – 1 voix contre et 2 abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL - DCM : 09/2021

Voir annexe

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET Z.A.C - DCM : 10/2021

Voir annexe

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL - DCM : 11/2021

Voir annexe

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET Z.A.C. - DCM : 12/2021

Voir annexe

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR- DCM : 13/2021

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAXES - DCM : 14/2021

LIBELLES	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Produit voté par le conseil municipal
TFPB	1 414 000	38.98 %	551 177
FFPNB	28 600	83.32 %	23 830
TOTAL	1 442 600		575 007

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition comme mentionné ci-dessus.

SUBVENTIONS VOTEES – DCM : 15/2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le versement des subventions tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
EDUCATION	Coopérative scolaire élémentaire	Loi 1901	840
EDUCATION	Coopérative scolaire maternelle	Loi 1901	480
SUBVENTION	Association des donneurs de sang	Loi 1901	200

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021 - DCM : 16/2021

Eric BRUN, maire, présente le budget principal au conseil municipal qui après en avoir délibéré :

- Accepte à 17 voix pour et 1 contre le budget principal pour un montant en section de fonctionnement de 1 450 717.73 € et en section d'investissement pour un montant de 707 991.07 € soit un montant total de : 2 158 708.80 €

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET Z.A.C - DCM : 17/2021

M. le maire expose au conseil que compte tenu des charges de copropriété toujours croissantes sur le Centre Commercial, ainsi que de la baisse des recettes, il devient très difficile d'équilibrer le budget en section fonctionnement aussi pour pouvoir équilibrer 2020 il est proposé de verser une subvention de 19 000 € du budget principal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant maximum de 19 000 € du budget principal au budget Z.A.C. Ce montant sera ajusté en fonction des besoins.

VOTE DU BUDGET Z.A.C. 2020 - DCM : 18/2021

Eric BRUN, maire, présente le budget Z.A.C. au conseil municipal qui après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité le budget Z.A.C. pour un montant en section de fonctionnement de 35 052 € et en section d'investissement pour un montant de 27 420.03 € soit un montant total de : 62 472.03 €

MODIFICATIONS STATUTAIRES N°4 : - PRISE DE COMPÉTENCE « MOBILITÉ » - SUPPRESSION DE LA GESTION DE PESSADE – DCM : 19/2021

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à ce que l'ensemble du territoire national soit couvert par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). À ce titre, la LOM impose aux Communautés de communes de se positionner sur la prise de compétence « Mobilité » d'ici le 31 mars 2021.

En effet, l'article 8 de la loi permet aux Communautés de communes de se doter de la compétence d'organisation de la Mobilité sur leur territoire et donc de devenir AOM locale, la Région restant AOM régionale. À défaut, la compétence au niveau local sera exercée par la Région sur le territoire de la Communauté de communes à compter du 1er juillet 2021.

À ce titre, Mond'Arverne Communauté a réalisé entre juillet 2020 et janvier 2021 une étude d'opportunité permettant de disposer d'une analyse factuelle de chacune des solutions qui s'offrent à la Communauté de communes et de leurs incidences administratives, financières et techniques (niveau d'offres de service).

- Prise de compétence en direct,
- Prise de compétence et transfert à un syndicat mixte AOM,
- Compétence laissée à la Région.

Ce transfert de compétence nécessite pour la Communauté de communes de prendre la compétence en bloc (transports collectifs réguliers, transports scolaires, transports à la demande, mobilités actives, mobilités partagées, mobilités solidaires), la LOM du 19 décembre 2019 lui permettant cependant de l'exercer à la carte, lui donnant ainsi la faculté d'organiser seulement les services qu'elle juge adaptés aux caractéristiques du territoire et besoins des habitants.

Cela implique également pour la Communauté de communes de se positionner sur la reprise ou non des services réguliers de transports publics, des services de transport public à la demande (TAD) et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial et actuellement de compétence régionale. La décision porte sur l'ensemble du bloc de services (réguliers, à la demande, scolaires).

Dans le cas de Mond'Arverne, sont concernés les transports scolaires organisés à l'intérieur du périmètre de la Communauté de communes et la ligne régulière Vic le Comte – Longues, aujourd'hui de compétence régionale.

Il semble à ce jour opportun de laisser la compétence et l'organisation de ces services à la Région Auvergne Rhône Alpes et donc de ne pas solliciter leur transfert à la Communauté de communes. Cette décision est motivée par la nécessité notamment d'assurer la continuité de ces services existants auprès des usagers.

Le transfert de la compétence « organisation de la Mobilité » à l'échelle de la Communauté de communes ne sera effectif, à partir du 1^{er} juillet 2021, que si les communes membres de Mond'Arverne Communauté confirment à leur tour, sous un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision communautaire, le transfert de compétence à la majorité qualifiée : soit au moins 2/3 des communes représentant plus de 50% de la population ou inversement 50% au moins des communes représentant plus de 2/3 de la population ; le silence gardé par des communes pendant plus de 3 mois valant décision favorable de leur part.

Il convient donc de modifier dans les statuts communautaires :

- le 2^o des compétences supplémentaires de la manière suivante :

2^o) Dans le domaine de la mobilité :

Suppression de : *Création, aménagement et gestion des aires de covoiturage,*

Ajout de : *Organisation de la mobilité*

- D'autre part, le retrait de la commune de Saulzet le Froid approuvé par l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019 a eu pour conséquence la cession de l'équipement du Domaine de Pessade attaché à une compétence supplémentaire dans le domaine touristique. Il convient de supprimer cet équipement de la liste des équipements communautaires, et de modifier le 1^o) des compétences supplémentaires de la manière suivante :

1^o) Dans le domaine touristique : Suppression de Création, aménagement, gestion et commercialisation du Domaine nordique de Pessade à Saulzet le Froid

Le Conseil communautaire a délibéré le 25 mars 2021 en faveur de ces modifications des statuts communautaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver à 16 voix pour et 2 abstentions le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » de la commune à la Communauté de communes,
- D'approuver à 16 voix pour et 2 abstentions la modification des statuts intégrant la compétence « Organisation de la Mobilité »,

- D'approuver à l'unanimité la suppression de la référence à l'équipement du Domaine nordique de Pessade à Saulzet le Froid, sorti du périmètre d'intervention communautaire, Et d'autoriser le Maire à prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

- *Questions diverses*

➤ **Devenir du local Centre Commercial -**

Le local situé dans le centre commercial qui était auparavant loué à une fleuriste est actuellement libre suite au départ de cette dernière.

Il convient avant toute nouvelle location d'effectuer des travaux de remise aux normes.

La séance est levée à 21h10

**DELIBERATION DU 08 avril 2021 le conseil
municipal réuni
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 Nombre de pouvoirs : 2
 Date de convocation : 25/03/2021

Séance du : 08/04/2021 à 19 heures 00

Le 08 avril 2021 le conseil municipal réuni sous la présidence de Patrick MARCHAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Eric BRUN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		522 724,87		78 672,23		601 397,10
Opérations de l'exercice	883 836,81	1 051 830,85	237 856,98	208 793,57	1 121 693,79	1 260 624,42
TOTAUX	883 836,81	1 574 555,72	237 856,98	287 465,80	1 121 693,79	1 862 021,52
Résultats de clôture		690 718,91		49 608,82		740 327,73
Restes à réaliser			128 450,00		128 450,00	
TOTAUX CUMULES	883 836,81	1 574 555,72	366 306,98	287 465,80	1 250 143,79	1 862 021,52
Résultats définitifs		690 718,91	78 841,18			611 877,73

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Eric BRUN;Max CLERMONT;Cécile CHARREIRE;Philippe BONNET;Caroline COPINEAU;Patrick MARCHAT;Odile LAMY;Jean-Luc HELBERT;Béatrice LABEYLIE;Isabelle HENRY;Franck GOUGAT;Frédéric VERNHES;Karine GUY;Delphine CHABERT;Delphine AUCLAIR;Marie-Laure PORTRAT

Pour expédition conforme,

**DELIBERATION DU 08 avril 2021 le conseil
municipal réuni
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 Nombre de pouvoirs : 2
 Date de convocation : 25/03/2021

Séance du : 08/04/2021 à 19 heures 00

Le 08 avril 2021 le conseil municipal réuni sous la présidence de Patrick MARCHAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Eric BRUN, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ZAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		823,35		9 732,57		10 555,92
Opérations de l'exercice	85 439,47	87 676,90	41 381,59	58 817,05	126 821,06	146 493,95
TOTAUX	85 439,47	88 500,25	41 381,59	68 549,62	126 821,06	157 049,87
Résultats de clôture		3 060,78		27 168,03		30 228,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	85 439,47	88 500,25	41 381,59	68 549,62	126 821,06	157 049,87
Résultats définitifs		3 060,78		27 168,03		30 228,81

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Eric BRUN;Max CLERMONT;Cécile CHARREIRE;Philippe BONNET;Caroline COPINEAU;Patrick MARCHAT;Odile LAMY;Jean-Luc HELBERT;Béatrice LABEYLIE;Isabelle HENRY;Franck GOUGAT;Frédéric VERNHES;Karine GUY;Delphine CHABERT;Delphine AUCLAIR;Marie-Laure PORTRAT

Pour expédition conforme,

**TALLENDE CNE
DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

Le 08 avril 2021, réuni sous la présidence d'Eric BRUN
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

DCM : 11/2021

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	78 672,23 €		- 29 063,41 €	128 450,00 €	- 128 450,00 €	- 78 841,18 €
FONCT	599 724,87 €	77 000,00 €	167 994,04 €			690 718,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	690 718,91 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	78 841,18 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	200 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	411 877,73 €
Total affecté au c/ 1068 :	278 841,18 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16
Suffrages exprimés : 18 - pouvoirs : 2
Abs : Pour : 18 Contre :

Date de la convocation : 25.03.2021

A Tallende, le 09 avril 2021

le maire, Eric BRUN

ZAC de Tallende
DELIBERATION DU
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le 08 avril 2021, réuni sous la présidence d'Eric BRUN
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
 Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

DCM: 12/2021

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	9 732,57 €		17 435,46 €		- €	27 168,03 €
FONCT	823,35 €		2 237,43 €			3 060,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	3 060,78 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 060,78 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 16 - pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 18

Abs : Pour : 18 Contre :

Date de la convocation : 25/03/2021

A Tallende, le 9 avril 2021

le maire, Eric BRUN